



PAROISSE DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

Aux Contribuables de la susdite paroisse

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, ALICE RIOPEL directrice générale de la susdite paroisse, que lors de sa séance ordinaire du VINGT ET UNIÈME jour du mois de de SEPTEMBRE 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 550-2015 RM04

**AYANT POUR EFFET D'ABOLIR ET DE REMPLACER LES RÈGLEMENTS
341-2000, 430-2007 ET 465-2010 TRAITANT DE LA CIRCULATION
DES ANIMAUX DOMESTIQUES SUR NOTRE TERRITOIRE**

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 24^e jour de SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE.

Signé

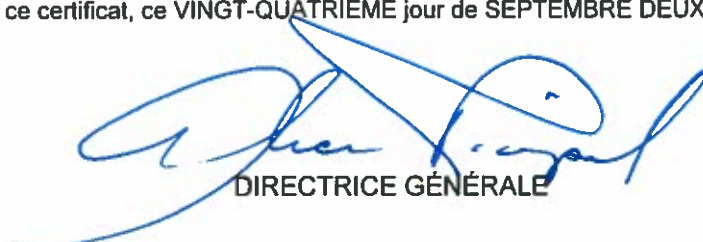

DIRECTRICE GÉNÉRALE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à SAINT-COME certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 13h et 16h de l'après-midi, le vingt-quatrième jour de SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE.

Signé


DIRECTRICE GÉNÉRALE